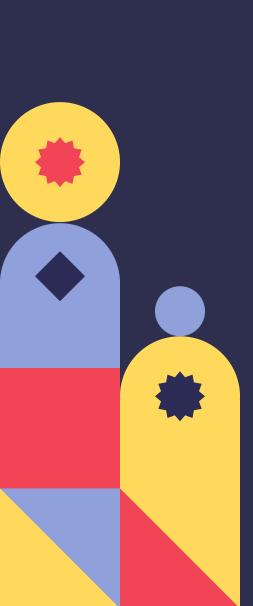


Les différentes subventions



- 2. Subvention centres de vacances
- 3. Subvention écoles de devoirs
- 4. Subvention AES 1
- 5. Subvention de coordination
- 6. Subvention PAD (présentation spécifique)











Héritage du fédéral (ex FESC)

- même principe que le 0-3
- on subventionne un volume de présences = capacité subsidiable
- ce volume donne droit à des postes d'accueillants et de responsables (subventionnés)
- ces postes sont valorisés en fonction de l'ancienneté
- +10% de frais de fonctionnement













Calcul des points et des coefficients

- subside en fonction des présences
- coeff des enfants valides / en situation de handicap
- coeff supplémentaire pour les séjours
- coeff pour les encadrants :
 coordinateur breveté/ coordinateur 2ème stage
 animateurs brevetés ou non / bénévoles
- paiement en 1 x en janvier N+1













Forfait et points

- subside de lancement en année 1
- un forfait quel que soit le nombre d'enfants
- points en fonction des présences
- points en fonction des animateurs qualifiés
- année budgétaire = année scolaire













Calcul des présences

- année budgétaire = 3ème et 4ème trimestres N +
 1er et 2ème trimestres de N+1
- présences à encoder sur le Portail ONE
- délai : 3 mois après la fin du trimestre maximum
- avance de 0,40 € / présence payée chaque trimestre
- solde : calculé en fonction d'un coefficient et payé en janvier











Quelle enveloppe?

Enfants 3- 12 ans	Subvention index 2004	Subvention index 2024-2025
0 - 1 999	19 000 €	31 933 €
2 000 -3 999	20 000 €	33 614 €
4 000 - 5 999	38 000 €	63 867 €
6 000 - 7 999	57 000 €	95 800 €
8 000 et plus	76 000 €	127 733 €



Ligne du temps

Octobre Novembre Décembre

Encodage du dossier sur le Portail.ONE Janvier Février Paiement du solde après analyse du dossier (20%)
 Paiement de l'avance (80%)













La convention est validée

2 CCA minimum en année N-1 + PV's reçus

Le PCLE est agréé ou en voie de l'être





Le salaire brut mais aussi ...



- le pécule de vacances
- la prime de fin d'année



- les charges patronales
- le pécule de sortie
- la médecine du travail



- les assurances
- les frais de transport domicile / lieu de travail si remboursés par l'employeur



- les titres repas
- le secrétariat social
- la prime syndicale







- courriers / photocopies / téléphonie / énergie
- fourniture / mobilier de bureau/informatique



- frais de publication
- frais de réunion / CCA





- en lien avec les missions de CATL
- formations ONE ou autres admissibles au cas par cas

Les formations



PROGRAMME ACCUEIL TEMPS LIBRE

FORMATIONS CONTINUES DESTINÉES AUX PROFESSIONNEL·LE·S DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE





Dépenses liées à un projet ou un objectif porté par le

CATL







Step 1

Projet incluant TOUS les opérateurs d'accueil



Tous réseaux confondus



Step 3

Le matériel doit équiper TOUS les lieux d'accueil ou circuler d'un endroit à l'autre



Quelques exemples ...





Objectif zéro déchets



Promouvoir la lecture



Les jeux en extérieur







Le matériel doit être :



De qualité



Résistant



Durable

Répartition du matériel en fonction du nombre d'enfants accueillis



D'autres idées ...



Frais de publication

- Brochures
- Invitations aux événement ATL (fêtes de l'ATL, goûters d'information aux parents...)



Fêtes

Mise en place de la Saint-Nicolas,
 Halloween, Pâques ...



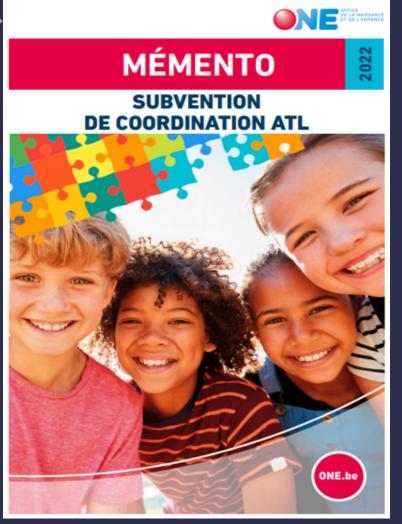
<u>In</u>ternet

- Création d'un site ATL de la commune
- Création d'un logo
- Entretien et mise à jour du site existant









Pour vous aider : le "Mémento"

- Tous les frais acceptés dans le dossier
- Explications par catégorie de frais
- Capture d'écrans
- Contacts











Merci pour votre attention







